

5.00 crédits	235.0 h	Q1 et Q2
--------------	---------	----------



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	Amoroso Nicolas ;Bragard Philippe ;Cauwe Nicolas ;Cavalieri Marco ;Coquelet Catherine ;Dekoninck Ralph ;Driessen Jan ;Dubois Anne ;Falque Ingrid ;Heering Caroline ;Langohr Charlotte ;Marano Martina ;Ricker Marie-Emilie ;Roucloux Joël ;Streitberger Alexander ;Tomassini Paolo ;Verslype Laurent (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Les étudiant-e-s réalisent un stage soit dans un secteur de recherche soit dans un secteur professionnel. Il correspond soit à des activités proposées par des membres du corps académique ou des chercheurs de l'UCLouvain, soit à un projet personnel de l'étudiant-e. Ce dernier doit être préalablement validé par le responsable académique référent du stage de l'étudiant-e. En deuxième cycle (master), ce responsable est le promoteur du mémoire de fin d'étude de chaque étudiant-e.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 s'intégrer dans un milieu professionnel en faisant preuve de qualités d'adaptation, d'esprit d'initiative et de sens de l'organisation; 2 participer activement aux activités d'un champ professionnel particulier en tant qu'historien de l'art ou archéologue.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>La validation des crédits s'effectue au moyen de la ou des attestations complétée-s par le/les maître(s) de stage, responsable(s) de la conduite des activités dans les institutions d'accueil. Le formulaire d'évaluation est établi par la Commission de programmes en archéologie et histoire de l'art. Le stage est réputé complet dès la validation de 5 crédits d'activités dûment justifiés.</p> <p>L'évaluation combine celle(s) du/des maître(s) de stage dans l'institution d'accueil, pondérée(s) à hauteur de 50% de la note finale, et celle du/de la responsable du stage de l'UCLouvain, pondérée pour 50% de la note finale sur base du rapport final unique des activités que l'étudiant-e aura rédigé, après les avoir toutes menées à terme. Pour certaines activités recommandées ou autorisées par le référent académique (ex. : participation à un colloque), seule l'attestation de participation est annexée ; l'évaluation repose en ce cas sur le compte-rendu critique circonstancié de l'activité par l'étudiant-e, intégré au rapport final.</p> <p>Le rapport final unique est établi conformément aux consignes disciplinaires spécifiques communiquées à l'étudiant-e par la Commission de programmes d'archéologie et d'histoire de l'art. Il présente successivement et documente : les motifs du choix de stage, un exposé des objectifs, une description des activités, un avis personnel sur l'expérience, agrémenté de toute annexe, bibliographie et illustration utiles.</p> <p>Ces modalités peuvent être adaptées en fonction des règles sanitaires appliquées en Belgique ou dans les pays où se déroulent les stages.</p>

<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>Formation pratique en insertion professionnelle prise en charge dans une institution d'accueil ou sur le terrain par un-e maître de stage agréé-e par l'université, sur base d'une convention établie par la Commission de programmes en archéologie et histoire de l'art.</p> <p>Le stage se déroule durant les deux années de master et peut être anticipé, conformément aux consignes disciplinaires et modalités spécifiques communiquées à l'étudiant-e par la Commission de programmes en archéologie et histoire de l'art et en concertation avec son référent académique (promoteur, -trice du mémoire de fin d'étude).</p> <p>Une combinaison des activités est possible moyennant la réalisation d'au moins une période de 10 jours cumulés, consécutifs ou non, dans une même institution ou sur un même chantier et selon les conditions des institutions d'accueil (par ex. : semaines insécables, période minimum de travail imposée).</p> <p>Ces modalités peuvent être adaptées et/ou transposées en fonction des règles sanitaires appliquées en Belgique ou dans les pays où se déroulent les stages.</p> <p>Pour les étudiant-es de la filière archéologie et en relation avec les séminaires LARKO2241 et LARKO2242 <i>des Sciences et de pratiques archéologiques</i> de la finalité spécialisée <i>Théories, gestion et sciences de l'archéologie</i>, le stage comprendra au moins 5 jours ouvrables plus spécifiquement dévolus à la gestion, la conservation et la valorisation de collections archéologiques ou de sciences naturelles, à l'étude d'objets ou matériaux archéologiques, au traitement et à la diffusion de résultats de recherches et d'expertises (exposition, dossier ou projet éducatif, etc.). À cette fin, l'étudiant-e est invité à effectuer son stage hors de l'université, dans des institutions scientifiques nationales ou étrangères (laboratoires et institutions scientifiques spécialisées, musées, services publics d'archéologie et du patrimoine, centres de recherches...).</p>
<p>Contenu</p>	<p>Le stage offre une possibilité de sensibilisation, d'observation attentive et de participation à des activités professionnelles d'un secteur lié aux disciplines enseignées dans la Commission de programmes en archéologie et histoire de l'art, d'éprouver les apprentissages théoriques au vécu d'une pratique professionnelle concrète dans un domaine particulier. Il permet de développer une réflexion critique sur le sens qui sous-tend l'action des professionnels du domaine concerné.</p> <p>Les étudiant-e-s conduisent leur stage dans une institution tierce, et/ou ressortant à l'UCLouvain, ayant en charge la gestion scientifique, administrative ou muséographique du patrimoine culturel et/ou le complètent par une ou plusieurs activités convenues avec le ou la référent-e académique (promoteur,-trice du mémoire). La durée du stage peut varier selon les activités sélectionnées et la filière de l'étudiant-e (voir méthodes d'enseignement). Le stage se déroule conformément aux consignes disciplinaires et modalités spécifiques communiquées à l'étudiant-e par la Commission de programmes en archéologie et histoire de l'art et en concertation avec le ou la référent-e académique de l'étudiant-e.</p> <p>Ces modalités peuvent être adaptées et/ou transposées en activités à distance en fonction des règles sanitaires appliquées dans les institutions d'accueil.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>EHAC</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	ARKE2M	5		